

Image not found or type unknown



Calendrier des we et vacances.

Par **BMWette**, le **07/03/2012 à 12:21**

Bonjour, j'ai un jugement classique concernant la garde de mon fils avec une alternance des vacances scolaires et des we. Or, le papa ne comprend pas toujours les termes du jugement et nous ne sommes pas d'accord sur le prochain we. Le père a la garde de son fils les 1er, 3ème et éventuellement 5ème we du mois, ainsi que la 1ère moitié des vacances les années paires et il est persuadé d'avoir la garde de son fils le we prochain, à savoir le 10/11 mars, qui est le 2ème we du mois sous prétexte qu'il lui faut ses 2 we dans le mois!! (le 1er we du mois mon fils était avec moi, c'était les vacances scolaires.) Pourriez vous me dire comment vous appliqueriez ce jugement pour les mois de Mars et Avril? J'aimerais lui faire lire vos réponses. En vous remerciant par avance... Cordialement. G.